

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 25 octobre 2021**

---

CCPC/

**Membres du conseil communautaire statutairement :**

**Membres ayant pris part à la délibération ( ) :**

**Date de convocation**

**Secrétaire de séance :**

**Objet : Fonds de Concours de PLANES**

Le lundi 25 octobre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Commune de PLANES a droit à un fonds de concours de 22 000 €.

Le Président rappelle que la Communauté des Communes a déjà accordé à la Commune de Planès, en 2019 : 7 738.67 € et en 2020 : 7 230 € pour des travaux d'enfouissement de lignes électriques

Le Président explique que cette commune fait une nouvelle demande de fonds de concours : 3 200.00€ pour des travaux de voirie.

Plan de financement : Montant des travaux 6 400.00€ HT

- Fonds de concours : 3 200.00 €
- Autofinancement : 3 200.00 €

Le Président explique que les règles du fonds de concours sont respectées.

Le Président propose donc de voter ce fonds de concours.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'attribuer ce fonds de concours à la Commune de PLANES .**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 octobre 2021

Pierre BATAILLE  
Président

